

Maladies pédiatriques et recours au Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides

31 mars 2026



ED : Numéro de mars

Famille et indicible. Réguler, éprouver, enquêter - Varia

[Revue des politiques sociales et familiales](#)

198 n° 198

[Centre national d'allocations familiales](#)

144 pages

Dans le prolongement d'une recherche sur les mobilisations d'agriculteurs victimes des pesticides (voir [un précédent billet](#)), un article paru en mars 2026 dans la *Revue des politiques sociales et familiales* s'intéresse au recours au Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP), créé en 2020. Ce dispositif ouvre notamment un droit à réparation pour des enfants atteints de pathologies susceptibles d'être reliées à une exposition professionnelle parentale aux pesticides avant leur naissance. Il reste toutefois peu mobilisé. Sur 1 970 dossiers déposés jusqu'en 2023, 22 seulement concernaient des maladies pédiatriques. À partir d'entretiens avec des familles concernées, les auteurs montrent que ce non-recours tient au manque d'information, aux réticences de certains médecins à explorer la piste environnementale, mais aussi aux hésitations des familles elles-mêmes. Le sentiment de culpabilité – l'idée que le parent a pu « empoisonner » son enfant – pèse lourd. Les exploitants agricoles sont davantage en proie au déni, tandis que certains salariés, découvrant après coup leur exposition, sont plus enclins à se reconnaître comme victimes et à désigner des responsables. L'article montre enfin que des associations et des consultations spécialisées peuvent aider les familles, dans leur prise de conscience et leur parcours de reconnaissance.

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Source : [Revue des politiques sociales et familiales](#)